



Service départemental
d'incendie et de secours
de l'Allier

FICHE TECHNIQUE

FT-DECI-04

Version 1.0.0

POTEAU D'ASPIRATION (P.A.)

Les poteaux d'aspiration permettent de puiser l'eau stockée soit sous terre (citerne enterrée), soit à l'air libre (bassin), soit sur terre (réserve souple ou réservoir aérien). Ainsi ils peuvent alimenter les moyens des services d'incendie par manœuvre d'aspiration.

Ces poteaux peuvent être publics ou privés.

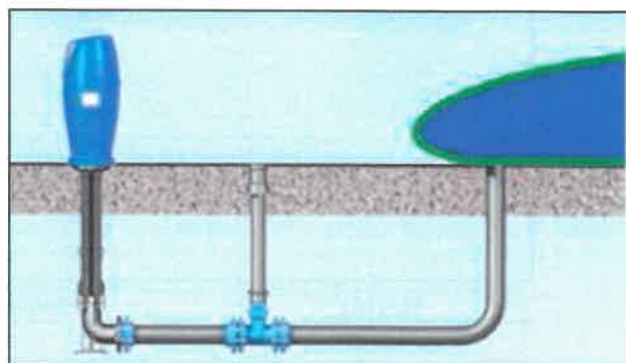
Caractéristiques techniques

- Couleur bleue exclusivement (RAL 5015) ;
- Nécessité d'utiliser une pompe incendie et des tuyaux d'aspiration. **Attention, les P.A de 80 ne sont utilisables qu'avec des aspiraux de 65 mm qui équipent seulement les V.P.I du S.D.I.S 03 (zone rurale) ;**
- Réseau dimensionné pour fournir un débit unitaire suffisant au poteau (8,5 l/s ou 30 m³/h) ;
- Volume suffisant du ou des réservoir(s) qui alimente(nt) l'hydrant (30 m³ minimum).

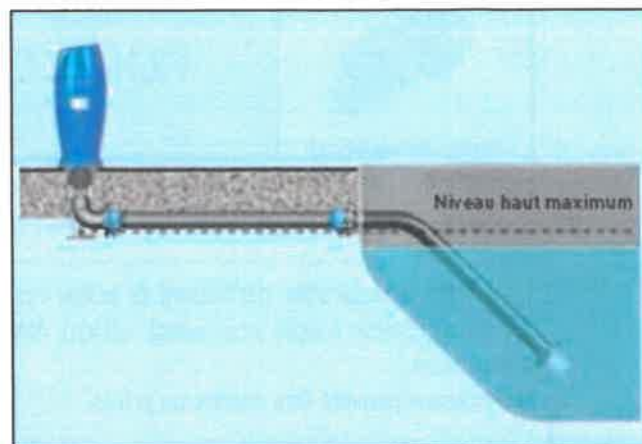
Type de P.A	P.A. de 80	P.A. de 100	P.A. de 150
Nombre de raccords de 100 mm	0	1	2
Nombre de raccords de 65 mm	1	0	0
Débit de référence	30 m³/h minimum	60 m³/h minimum	120 m³/h minimum
Illustration			

Il existe deux familles de poteaux d'aspiration :

- Ceux permettant une aspiration dans un réservoir dont le niveau haut se situe au-dessus du clapet de l'appareil (réserve souple...) : réseau d'eau en charge (P.A.) ;
Une clé de barrage doit être à disposition des intervenants pour manœuvrer la vanne de barrage ;



- Ceux permettant une aspiration dans un réservoir dont le niveau haut se situe au-dessous du clapet de l'appareil (bassin enterré...) : réseau d'eau sec (P.A.R.S.).



Aménagements

- Accessible aux engins en tout temps et toutes circonstances ;
- Dispositif de protection (si poteau implanté dans un endroit vulnérable) de couleur bleue de préférence (RAL 5012 ou 5015) ;
- Dispositifs rétro réfléchissants au besoin ;
- Vanne de barrage permettant d'isoler la prise d'eau, manœuvre si nécessaire avec une clé de barrage.



Critères de performance

Fournir en toutes saisons, un débit minimum de 30 m³/h à 120 m³/h selon la zone d'implantation (débit exigible selon le risque).

Implantation

S'inspirer de la NFS 62-200

Les règles d'installation, de réception et de maintenance devront être respectées par l'installateur.

- Il devra être situé à 8 m maximum d'une aire d'aspiration (cf. fiche technique n°7) ;
- Situé entre 1 et 5 m du bord de la chaussée accessible aux engins d'incendie ;
- Les demi-raccords doivent toujours être orientés du côté de la chaussée ;
- Un espace libre de 0,50 m minimum autour du poteau, pour faciliter la manœuvre d'utilisation ;
- Implantation dans un endroit le moins vulnérable possible à la circulation et au stationnement.

Signalisation

Le poteau d'aspiration devra être signalé comme tout point d'aspiration selon la signalisation décrite dans la fiche technique n°11 avec mention du volume.



Rédacteur	Contributeur	Vérificateur	Approbateur
LTN JOURDY	CNE MANRY	LCL MONDET	COL BURBAUD



Service départemental
d'incendie et de secours
de l'Allier

FICHE TECHNIQUE

FT-DECI-010

Version 1.0.0

RÉSERVE SOUPLE

Une réserve souple est un dispositif permettant de disposer d'un volume d'eau adapté aux risques.

Caractéristiques techniques

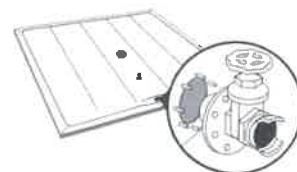
- NFS 62-250 (projet de normalisation) ;
- Posée sur une surface plane, parfaitement horizontale, et dépourvue d'éléments perforants ;
- Volume d'eau variable, jusqu'à 2 000 m³ ;
- Un orifice de remplissage ;
- Un évent ;
- Un trop plein ;
- Un anti vortex interne DN 100 mm pour éviter le placage de la citerne à l'aspiration ;
- Une ou plusieurs prise(s) directe(s) inox de 65 ou 100 mm sur le côté, ou un piquage de 125 ou 150 mm pour le raccordement de la tuyauterie enterrée (dans le cas de l'installation d'un poteau d'aspiration ou d'une prise fixe) ;
- Protection antigel des raccords ;
- Vanne de barrage avec clé à proximité.



Aménagements

La réserve souple permet l'utilisation du volume d'eau par aspiration :

- Soit par une prise directe via un ou plusieurs raccords de 100 mm (tenons horizontaux par rapport au sol) ;
- Soit par un ou plusieurs poteaux d'aspiration (P.A.) selon le volume ;
- Soit par une ou plusieurs prises fixes d'aspiration ;

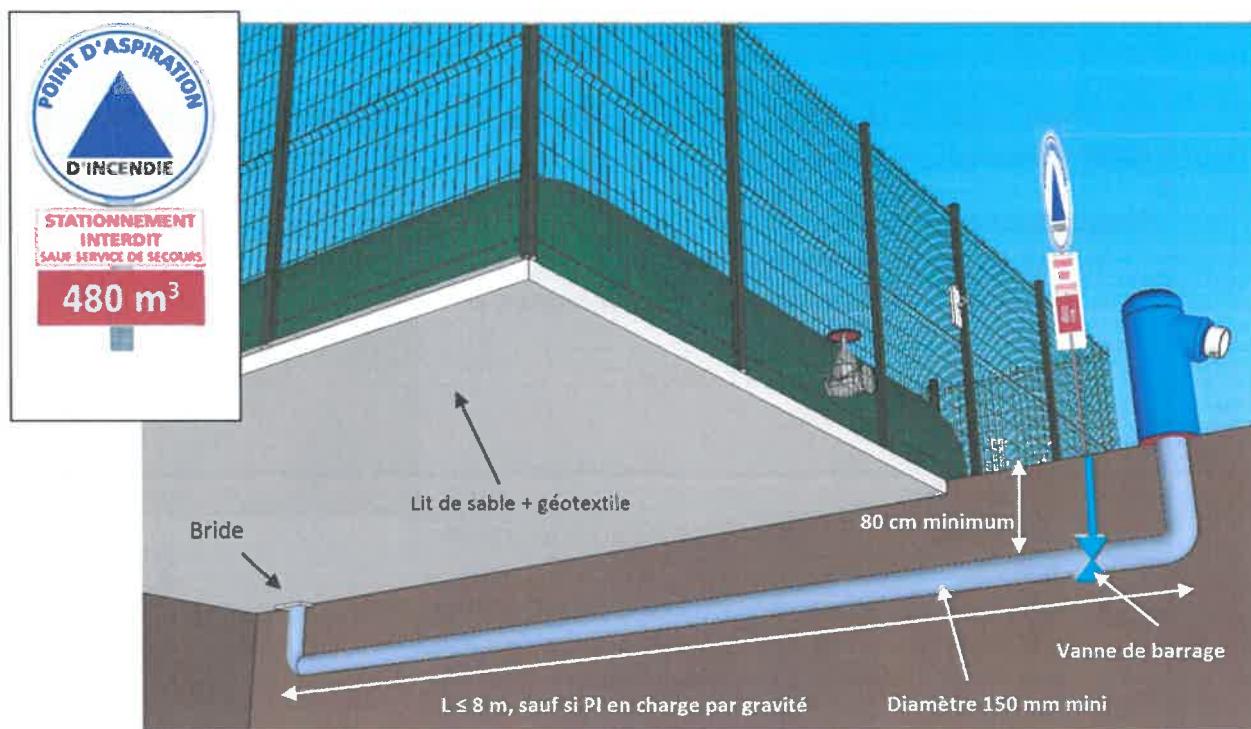


- Un dispositif de protection des dommages liés aux UV, au gel (chutes de morceaux de glace), et aux agressions de tout type pourra être installé après avis du S.D.I.S. (abri couvert,...) ;
- Aire d'aspiration matérialisée (cf. fiche technique n°7) ;
- Signalisation ;
- Interdiction de stationner si nécessaire.

Critères de performance

Fournir en toutes saisons, le volume déterminé par l'étude avec un minimum de 30 m³.

Implantation



Signalisation

La réserve souple devra être signalée selon la signalisation décrite dans la fiche n°11.
Ce panneau devra être positionné à proximité immédiate de l'aire d'aspiration.



Rédacteur	Contributeur	Vérificateur	Approbateur
CNE MANRY	LTN JOURDY	LCL MONDET	COL BURBAUD